



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

édition et imprimerie

Question écrite n° 2136

## Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur la décision de France Télécom de diminuer, en deux ans, ses commandes d'annuaires auprès du site de Flers (Nord) de l'Imprimerie nationale. De 15 milliards de feuillets produits actuellement, l'Imprimerie nationale verrait sa commande passer à 9 milliards en 2003 et à 6 milliards en 2004. Il s'étonne de constater que France Télécom, entreprise publique, cesserait de soutenir l'Imprimerie nationale, plaçant celle-ci en difficulté. Il lui demande si une telle pratique est conforme à l'intérêt national et les perspectives de son action ministérielle pour, dans un cadre européen, sauvegarder et développer les industries françaises.

## Texte de la réponse

Les solutions alternatives à l'éviction immédiate de l'Imprimerie nationale du marché des pages jaunes telle qu'envisagée par France Télécom ont été examinées. Néanmoins, il appartient à chaque entreprise de se prononcer en fonction de ses propres critères de décision économiques, industriels et sociaux. France Télécom connaît elle-même une période de tension forte qui rend nécessaire la recherche d'économies et l'optimisation de sa production. Cependant, en tenant compte des contraintes propres aux deux entreprises, un accord a pu être trouvé entre les directions de France Télécom et de l'Imprimerie nationale pour que la production d'annuaires par l'Imprimerie nationale soit poursuivie en 2003 et 2004.

## Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2136

**Rubrique :** Industrie

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 11 novembre 2002

**Question publiée le :** 2 septembre 2002, page 2974

**Réponse publiée le :** 25 novembre 2002, page 4487